



permis et viabilisation

Par **albertcamus**, le **08/11/2014** à **22:59**

BONJOUR

je suis propriétaire et habite une maison qui est voisine d'une parcelle qui va être construite ce voisin a déposé un permis de construire en bonne et du forme qu'il a obtenu.

Ayant déjà eu des différents avec lui j'ai décidé de me rendre au service d'urbanisme ayant instruit la demande de PC cela pendant les deux mois d'annonce officiel afin de vérifier certains points sur lesquelles je m'interrogé notamment le cheminement de ces réseaux

Au service d'urbanisme on m'a affirmé que tout été dans l'ordre de se coté là, à l'appui il m'a été présenter en annexe du permis un plan de masse sur le quelle figure effectivement les réseaux qui cheminent chez lui depuis sa futur construction jusqu'au réseaux public.

Il a donc construit maintenant la maison est finit et décide contrairement a son permis de faire raccorder son électricité a partir d'un poteau qui se trouve chez moi en prétextant un coût moindre pour lui.

Comment lui faire comprendre que ça ne va pas être possible et qu'il devrait se conformé a son permis

Par **moisse**, le **09/11/2014** à **09:55**

Bonjour,

Vous lui refusez tout simplement le passage. Vous n'avez pas l'obligation d'accepter une telle servitude sans contrepartie.